

Section 0. Avis d'Appel d'Offres (AAO)

Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier (ANARPAM)

(AAON) N° 02/ CPMP/ANARPAM/ 2026

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au Plan de Passation des Marchés paru dans <https://marchespublics.gov.mr/> et <https://anarpam.mr/>
2. L'Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier (ANARPAM) a obtenu, dans le cadre de son budget 2026, des fonds afin de financer son plan d'actions et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements dus au titre du Marché : **Acquisition d'un camion-citerne pour gasoil de 20 tonnes**. Les fournitures seront livrées au siège de l'ANARPAM dans un délai ne dépassant pas **Cent cinquante (150) jours**.
3. L'Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier (ANARPAM) sollicite à travers le présent avis appel d'offres, des offres sous plis fermés de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour **l'Acquisition d'un camion-citerne pour gasoil de 20 tonnes**, conformément aux spécifications contenues dans le Cahier des Clauses Techniques.
4. Le présent appel d'offres est un Appel d'offres national ouvert.
5. Le présent appel d'offres est ouvert à tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres.
6. Le dossier d'appel d'offres peut être consulté gratuitement aux **l'adresses citées ci-dessous**.
7. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'ANARPAM et prendre connaissance des documents **à l'adresse N°1 mentionnée ci-dessous de 9 heures à 16 heures du Lundi au Jeudi et de 9 H à 12 heures le Vendredi**.
8. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le dossier d'Appel d'offres contre le paiement non remboursable, payable par chèque certifié au nom de **l'ANARPAM** d'un montant de **Dix Mille ouguiya (10 000 MRU)**.
9. Les offres devront être soumises à l'adresse à **l'adresse N°2** ci-dessous au plus tard le **30/09/2026 à 12 heures 00 mn TU**. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
10. Les offres devront être soumises à l'adresse à **l'adresse N°2** ci-dessous au plus tard le **30/09/2026 à 12 heures 00 mn TU**. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des

soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance d'ouverture des plis à l'adresse numéro 2 mentionnée ci-dessous le **30/09/2026 à 12 heures 05 mn TU.**

11. Les offres doivent demeurer valides pour une durée de **90 jours** à compter de la date limite de dépôt des offres
12. Les offres doivent comprendre « une garantie de soumission » délivrée par une banque de la place ou une banque étrangère qui est représentée par une banque locale d'un montant de : **Cent Trente Mille (130.000) Ouguiyas.**
13. La durée de validité de la garantie de l'offre doit être de **120 jours** à compter de la date limite de dépôt des offres.

1. Les adresses auxquelles il est fait référence ci-dessus sont :

- **Adresse N°1 :**

Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier ANARPAM Tel. : 4529 00 73 ; 22 85 93 63 ; Fax : 4525 14 10 _ Ksar Zone Administrative Nouakchott-Ksar BP 654, derrière l'Université.

- **Adresse N°2 :**

Commission de Passation des Marchés Publics de l'ANARPAM, Zone Administrative Nouakchott-Ksar BP 654, derrière l'Université

Fait à Nouakchott, le 08/09/2026

Le Directeur Général de l'ANARPAM

El Hachemi CHEIKH SIDATY

